



Depuis maintenant cinq années, les comptes administratifs et les budgets successifs retracent la volonté municipale de dépasser les contraintes budgétaires, pour mener à bien les programmes d'investissements structurants, notamment en matière d'aménagement urbain ou de construction de nouveaux services dédiés aux administrés. Cette volonté se traduit également dans la préservation du niveau des services à la population dans nos différents domaines d'intervention.

En application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 et des budgets 2019 (budget principal et budget annexe) ainsi que les comptes de gestion. Elle se veut simple et condensée.

Pour rappel, le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année N-1 et le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année en cours.

A cet effet, il est joint à l'ensemble des documents budgétaires (Compte administratif 2018 et budget 2019), la présente note détaillant les développements et explications nécessaires pour éclairer le Conseil Municipal, sur les dépenses et recettes de l'exercice écoulé et de l'année qui débute.

Ce Document est donc proposé à la consultation sur cette page :

<http://www.portsaintlouis.fr/docs/budget-2019/>

Le budget a fait l'objet d'une présentation lors du conseil municipal du 1er Avril 2019. Il est possible de visionner cette présentation par l'adjoint aux finances à cette adresse :

<http://www.astydeme.fr/agora/meetin...>

Le diaporama présenté lors du conseil peut être visionné ici : <https://prezi.com/vam-dxay4f8e/?utm...>